

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la
911e séance tenue en date du 31 octobre 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 novembre 2001

E-911-2 SOUSCRIPTION DE PARTS DE CAPITAL DANS VALORISATION RECHERCHE
(UdeM), s.e.c.

Le Comité exécutif

A. Création de la société en commandite Gestion Univalor

1. autorise l'Université de Montréal à souscrire aux Parts A du capital de Gestion Univalor, s.e.c.;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, Alain Caillé, et le secrétaire général, Michel Lespérance, à signer la convention de société en commandite créant Gestion Univalor, s.e.c.

B. Création de la société en commandite Valorisation-Recherche (UdeM), s.e.c.

3. autorise l'Université de Montréal à souscrire à 90 Parts A du capital de Valorisation-Recherche (UdeM), s.e.c. en contrepartie, notamment, de la somme de 90 \$ et des autres engagements contenus à la Convention de société en commandite;
4. autorise l'Université de Montréal à souscrire à 345 137 Parts A du capital de Valorisation-Recherche (UdeM), s.e.c. en contrepartie de la somme de 345 137 \$ représentant 75% de la quote-part des contributions annuelles au fonds d'opération d'Univalor s.e.c. pour la première année (telle que cette expression est définie dans la Convention de société en commandite) de Valorisation-Recherche (UdeM) s.e.c. telle qu'estimée, laquelle somme sera payable au plus tard le 31 mars 2002;
5. autorise l'Université de Montréal à souscrire aux autres Parts A du capital de Valorisation-Recherche (UdeM), s.e.c. décrites à la Convention;
6. autorise le vice-recteur à la recherche, Alain Caillé, et le secrétaire général, Michel Lespérance, à signer la convention de société en commandite créant Valorisation-Recherche (UdeM), s.e.c.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance